DEL 2023/12

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Savoie

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LA CHAVANNE 73800

Séance du **29 mars 2023**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
21 mars 2023

Date d'affichage
21 mars 2023

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt trois

et le vingt-et-un mars

à dix-neuf heures

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 073-217300821-20230323-DEL2023_12-DE

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **DURET Michel, Maire**

Présents : PETIT Gilles, BENOIT Véronique, DUVAL Olivier, MOUCHOT Jean, FEIGE Sylvie, BONI Emilie, FLAVIN Bastien, SCOLARI Sarah, LAPERRIERE Nicolas, MICHEL Jean-Pierre.

Excusés : BATTIN Marie-Christine, FONTAINE Didier.

Absents : /

a été nommé secrétaire : FEIGE Sylvie

Montant de la participation aux Centrales Villageoises « Le Solaret »

M. PETIT Gilles rappelle qu'en 2017, les membres du Conseil Municipal avait décidé d'adhérer à la coopérative « Le Solaret » et fixé le montant de la participation communale à 20 parts x 50 € soit 1 000 €.
Il s'agit d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Actions Simplifiées à Capital Variable dont l'objectif est le développement des énergies renouvelables. La phase 1 a été réalisée, lancement de la phase 2 qui a pour concept l'effet de levier permettant d'accélérer le développement du photovoltaïque sur des toitures de particuliers pour des personnes qui ne peuvent pas investir. Ils prennent en charge les investissements en louant les toitures. Ils sont à la recherche de toits plus grands (bâtiments agricoles, industriels, ...) pour développer leur projet.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (vote : pour = 11, abstention = 0, contre = 0) :

- décide de souscrire au capital de « Le solaret » à hauteur de 20 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 50 euros chacune, pour un montant total de 1 000 euros ;
- autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi délibéré,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Michel DURET

Le secrétaire de séance,
Sylvie FEIGE

MAIRIE DE LA CHAVANNE (Savoie)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du